



Provins, le lundi 11 janvier 2021

**Lycée Polyvalent
Thibaut de Champagne**



3 Rue du Collège
77160 PROVINS

Mèl :

ce.0770942f@ac-creteil.fr

Tél :

01.64.00.33.33

Fax :

01.64.00.45.37

Site internet :

lyceethibautdechampagne.com

Avis d'appel public à la concurrence n°01-2011

Vu Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

Vu le code de la commande publique

(Valant règlement de consultation et cahier des clauses particulières)

Nom et adresse de l'établissement:

LYCEE THIBAUT de Champagne – 3 rue du collège 77160 Provins

Téléphone : 01 64 00 33 33 - Télécopie : 01 64 00 45 37.

Courriel : Int.0770942f@ac-creteil.fr

Pouvoir adjudicateur :

M. le Proviseur du lycée Thibaut de Champagne

Comptable assignataire :

M. l'Agent comptable du lycée Thibaut de Champagne

Contact : Int.0770942f @ac-creteil.fr

Contact Technique : Monsieur VAUVRE gestionnaire

Monsieur HABEREY

Objet du marché: Fourntiture, installation et mise en service d'un four professionnel

Forme du marché : MAPA article L2123.1 de l'ordonnance du 26 novembre 2018

La consultation comporte 1 lots

Prix du marché:

Les prix proposés sont fermes et exprimés en euros T.T.C,

Jugement des offres:

Les critères de jugement des offres sont :

- Prix: 40%.

-Qualité de prestations proposées : 40%.

-Qualité de service du prestataire (livraison, installation garantie) 20%

Modalités de règlement:

Le règlement sera effectué par virement sur le compte bancaire du titulaire, dans le respect des délais fixés par la réglementation en vigueur.

2 Documents à fournir:

Le dossier remis par le candidat comprendra les pièces suivantes :

–La lettre de candidature avec une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles –La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Il devra en outre satisfaire aux exigences des article L 2141 et suivant de l'ordonnance portant réglementation de la commande publique

–La proposition signée avec le contrat, ainsi que les modalités de garantie et de service après-vente.

–Les notices techniques rédigées en français. Si son offre est retenue, le candidat devra être en mesure de fournir les documents désignés à l'article 51 du décret pré cité.

1°) les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail

2°) les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Modalités de remise des offres:

FOUR MIXTE LYCEE THIBAUT DE CHAMPAGNE

«Ne pas ouvrir par le service du courrier »

Les candidatures seront également être présentées par voir dématérialisées sur le site de publication

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation d'indiquer leur nom sur l'enveloppe.

Les offres sont acheminées par voie postale ou déposées contre reçu à l'accueil de

L'établissement : Lycée Thibaut de Champagne service intendance 3 rue du Collège 77160 Provins

Elles devront être parvenues au lycée avant la date limite fixée ci-dessous.

Date limite de réception des offres

Le vendredi 12 février 2021 12h00.

Un double des offres sera envoyé par courriel sous format PDF à l'adresse suivante :

int.0770942f@ac-creteil.fr

Descriptif des lots

Lot unique dont le programme est annexé au présent avis FOUR MIXTE lycée Thibaut de champagne

Fourniture d'un four mixte GN2/1 20 niveaux

Toute autre proposition respectant le programme définie et apportant une plus-value au voyage sera étudiée

Article 3. : Description des prestations

Il est demandé aux soumissionnaires d'accompagner leur descriptif d'une brochure

Article 4: Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, **par ordre de priorité décroissante** :

L'acte d'engagement, Le présent cahier des clauses particulières et son annexe chiffrée,

Le cahier des clauses administratives générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services

Une liste de référence clients

L'acte d'engagement, le cahier des clauses particulières et son annexe sont établis en un seul exemplaire original, conservé par l'établissement. En cas de litige, seul cet exemplaire fait foi.

Les conditions générales de vente figurant, le cas échéant, sur les factures du prestataire ne sont pas applicables au présent marché.

Article 5 : Durée du marché

Le présent marché prend effet dès notification et verra son terme la réalisation de la prestation lors du retour des participants à leur point de départ.

ARTICLE 6 CONTENU DES PRIX

Le soumissionnaire doit présenter son offre avec présentation d'un contrat

Les prix exprimé en euros, hors taxe et TTC,

Le prix comprendra obligatoirement l'ensemble des prestations fournies il ne sera pas accepté d'avenant en cours d'exécution.

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres et sera ferme jusqu'à la réalisation de la prestation.

Les éventuels suppléments pour élèves majeurs seront indiqués

ARTICLE 7 : MODE DE RÈGLEMENT ET DELAI DE PAIEMENT :

L'unité monétaire de paiement est l'Euro.

Le paiement s'effectue selon les règles de la Comptabilité Publique, sur présentation des factures transmises par le prestataire.

Caractéristiques techniques

Four obligatoirement électrique

Cuisson sèche, mixte et vapeur

Four obligatoirement électrique

Fourniture de 2 chariots amovibles

Four auto-nettoyant

Formation des utilisateurs

Une attention particulière sera portée en outre au point suivant :

Livraison, installation mise en place du matériel et raccordement au réseau électrique par les soins du soumissionnaire

Les caractéristiques techniques du matériel devront être jointes et très correctement détaillées

Une attention particulière sera portée sur les offres comportant la mention d'autres collectivités où le matériel est installé et en fonctionnement.

Le soumissionnaire doit s'engager à livrer et installer le matériel dans un délais de 90 jours après signature du bon de commande

Une visite des locaux est indispensable

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original et 1 copie, portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Nom et adresse du prestataire,
- Numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'annexe de l'acte d'engagement,
- Références précises de la période de facturation et des quantités facturées,
- Montant hors TVA,
- Taux et montant de TVA,
- Montant total TTC.

Les sommes dues au prestataire en exécution du présent marché sont payées après service fait dans un délai maximal de 30 jours à compter après réceptions des factures

ARTICLE 8 : GARANTIE

Le prestataire présentera annexée à son offre une proposition d'extension des garanties du matériel

ARTICLE 19: PENALITES DE RETARD

Le non-respect, par le prestataire, du délai de réalisation de la prestation défini au présent appel ou des prestations engagées contractuellement peut entraîner, à l'initiative de l'établissement, une retenue de paiement correspondant à la formule suivante :

1% du montant de la prestation par journée de retard de mise en fonction définie à signature du contrat.